

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2012

2012 DASES 539G Subvention à l'association des anciens élèves d'Alembert. (11e).

M. Romain LEVY, rapporteur

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411.1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général propose une subvention à l'association des anciens élèves d'Alembert ;

Sur le rapport présenté par M. Romain LEVY au nom de la 6e Commission.

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.700 € est attribuée à l'association des anciens élèves d'Alembert (N° SIMPA 20503, dossier N° 2012_06058, tiers N° D00591).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 nature 6574, rubrique 51 ligne DF 34006 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2012 et exercices suivants sous réserve de décision de financement.

